

Dans le cadre de sa politique d'égalité des chances et d'inclusion, MBS propose un dispositif d'aide financière : la bourse Handicap MBS.

Ce soutien financier est destiné aux étudiant(e)s inscrit(e)s en **curseu continu des programmes BIBA et PGE et titulaires d'une reconnaissance officielle de handicap**. Être boursier du CROUS sera un atout dans l'évaluation de la candidature.

Cette bourse d'un montant de 5 000€ sera déduite des droits de scolarité 2025/2026.

La bourse Handicap MBS ne peut être demandée qu'une seule fois par année académique.

**Dossier à retourner avant le 15/10/2025 dûment complété et accompagné des justificatifs et de l'attestation sur l'honneur par mail, à :**

**[s.gosselin@mbs-education.com](mailto:s.gosselin@mbs-education.com)**

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

N° étudiant MBS : .....

E-mail MBS : .....

Téléphone - À : .....

**Etudiant(e) en :**

**BIBA**

**PGE**

1ère année

2ème année

3ème année

**RANG AU CONCOURS** *(renseigné par l'Administration)* .....

**JUSTIFICATIFS A FOURNIR :**

- Notification du CROUS 2025/2026 (le cas échéant)**
- Document officiel de la situation de handicap** (Carte d'invalidité, Notification de décision de la Reconnaissance de Travailleur Handicapé, carte de Mobilité Inclusion mention invalidité, notification de décision de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, notification de décision de la Prestation de Compensation de Handicap, notification de décision de l'Allocation Compensatrice)

# BOURSE HANDICAP MBS

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom.....

Prénom .....

Étudiant(e) du :

PROGRAMME BACHELOR

ou  PROGRAMME GRANDE ÉCOLE

Déclare accepter, dans le cas où je serais déclaré(e) bénéficiaire d'une bourse Handicap MBS, les conditions suivantes :

« Je certifie l'exactitude de toutes les informations et documents communiqués à MBS pour la délivrance de la bourse Handicap MBS».

« En cas de fausses déclarations ou de comportements non exemplaires entraînant des sanctions disciplinaires (non-respect des règlements intérieurs et pédagogiques de MBS) je m'engage à restituer l'intégralité du montant de ladite Bourse ».

« En ma qualité de Boursier/Boursière Handicap MBS, je m'engage à répondre aux sollicitations de MBS, de sa Fondation et de ses Entreprises partenaires et de représenter MBS lors des différents événements organisés dans le cadre de la Politique Sociale et Egalité des Chances de MBS.».

Pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Montpellier, le .....

Signature :

■ MBS agit en qualité de Responsable de traitement des données personnelles aux fins d'attribution, de gestion et de suivi des bourses d'études et des prêts d'honneur.

■ MBS a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO). Les coordonnées postales et Email de ce DPO sont les suivantes :

#### MBS

##### DPO Service Juridique

2300 avenue des Moulins,  
34185 Montpellier Cedex 4

[data-protection-officer@mbs-education.com](mailto:data-protection-officer@mbs-education.com)

■ La base légale du traitement est l'exercice de notre mission d'intérêt public ou l'exécution du contrat nous unissant pour les données qui excéderaient ce qui est strictement nécessaire à l'exercice de notre mission d'intérêt public.

■ Les données personnelles sont collectées directement par MBS.

Les données collectées seront communiquées aux services internes de MBS en charge de la gestion et de l'attribution des bourses ainsi qu'à la Fondation de France qui abrite la Fondation MBS et à la Fondation FACE HERAULT (Fondation Agir Contre l'Exclusion) qui collabore à l'instruction des dossiers sociaux des candidats.

■ Sauf contrainte réglementaire spécifique, les données personnelles traitées par MBS sont conservées pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la finalité précitée conformément à la circulaire n°2005-003 du 22 février 2005 du Ministre de l'Education nationale,

de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ainsi, de manière générale, les données afférentes aux bourses sont conservées pendant une durée de 2 ans à compter du paiement complet de la bourse et les données afférentes aux prêts d'honneur sont conservées pendant la durée du prêt augmentée de 5 ans. Les dossiers non retenus sont conservés pendant une durée de 2 ans.

■ Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement des données, du droit de retirer votre consentement au traitement des données, du droit à la limitation du traitement, du droit à la portabilité des données, du droit de vous opposer au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière, du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un email à l'adresse [data-protection-officer@Montpellier-BS.com](mailto:data-protection-officer@Montpellier-BS.com) ou un courrier postal à l'adresse:

#### MBS

##### DPO Service Juridique

2300 avenue des Moulins,  
34185 Montpellier Cedex 4

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la politique de confidentialité de MBS accessible à l'adresse :

<https://www.mbs-education.com/politique-de-donnees-personnelles/>

**mbs-education.com**

